

## Commune de TELLIN

---

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal à Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le lundi 22 juin 2015 à 20 heures.**

### ORDRE DU JOUR

#### **I. SEANCE PUBLIQUE.**

##### **FINANCES.**

1. Marché financier – Emprunts 2015 – Service extraordinaire – Approbation.
2. Modifications budgétaires ordinaires et extraordinaire n° 1 – Approbation.
3. Plan comptable de l'eau 2014 et fixation du prix de l'eau 2016 – Approbation.
4. Zone de Police – Financement – Exercice 2015 – Approbation.

##### **PERSONNEL**

5. Engagement d'un(e) employé(e) pour l'accueil extrascolaire et prestations à l'office du tourisme – Fixation des conditions d'engagement – Approbation
6. Engagement d'un(e) coordinateur(trice) pour le secteur culturel, touristique et sportif – Fixation des conditions d'engagement – Approbation

##### **STATUT ET REGLEMENT**

7. Statuts administratif et pécuniaire et règlement de travail – Approbation.
8. Désignations d'agents contractuels et d'agents contractuels subventionnés – Délégation.
9. Commission Locale de Développement Rural – Règlement d'ordre d'intérieur – Approbation.

##### **MARCHES PUBLICS**

10. Achat de matériel pour la gestion différenciée - Remorque multifonction pour le désherbage, l'arrosage et le nettoyage haute pression – Approbation des conditions et du mode de passation.

## Commune de TELLIN

---

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal à Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le lundi 22 juin 2015 à 20 heures.**

### **ORDRE DU JOUR**

11. Achat de matériel pour la gestion différenciée – Matériel de désherbage et de nettoyage  
Approbation des conditions et du mode de passation.
12. Achat de mobilier pour l'extension de l'école de Tellin – Approbation d'avenant 1 –  
Mobilier supplémentaire – Ordre modificatif.
13. Marché informatique – Ecole de Tellin - Approbation des conditions et du mode de  
passation

### **BAIL**

14. Logement de transit, Place de l'église n°17 à Grupont- Bail emphytéotique avec le  
CPAS – Approbation.

### **ENSEIGNEMENT**

15. Tableau des emplois vacants – Correction - Approbation
16. Enseignement primaire – Situation en application des normes concernant le capital  
périodes – année scolaire 2015 - 2016 – Ratification.

### **INTERCOMMUNALES**

17. Intercommunale VIVALIA – Assemblée générale du 23 juin 2015 – Approbation.
18. Intercommunale IDELUX – Assemblée générale du 24 juin 2015 – Approbation.
19. Intercommunale IDELUX Finances – Assemblée générale du 24 juin 2015 –  
Approbation.
20. Intercommunale IDELUX Projets publics – Assemblée générale du 24 juin 2015 –  
Approbation.
21. Intercommunale AIVE – Assemblée générale du 24 juin 2015 – Approbation.
22. Intercommunale ORES ASSETS – Assemblée générale du 25 juin 2015 – Approbation.

## Commune de TELLIN

---

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal à Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le lundi 22 juin 2015 à 20 heures.**

### ORDRE DU JOUR

23. ASBL Conférence des Elus Luxembourgeois – Gouvernement wallon – Arrêté de Notification.

## **II. HUIS-CLOS.**

24. Personnel enseignant – Demande d'interruption de carrière – Ratification (3)

25. Personnel enseignant – Demande de prestations réduites – Ratification (3)

26. Personnel enseignant – Désignation temporaire – Ratification. (6)

Fait à Tellin, le 12 juin 2015.

Par le Collège :  
La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

A. LAMOTTE.

J.P. MAGNETTE

**En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :**

**- le jeudi 18 juin 2015.**

- **de 14 à 16 hrs ;**
- **de 17 à 19 hrs.**

**Commune de TELLIN**

---

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal à Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le lundi 22 juin 2015 à 20 heures.**

**ORDRE DU JOUR**